MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : *(à compléter par le service)*

Type de contrat : Prélèvement école de musique

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'école de musique de La Grand'Croix à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'école de musique de La Grand'Croix.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR39MUS608662

CRÉANCIER

Nom : Ecole de musique de La Grand'Croix
Adresse : 2, rue Jean Jaurès
Code Postal :42320
Ville : LA GRAND'CROIX
Pays : FRANCE

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

Identification internationale (IBAN) :

Identification internationale de la banque (BIC) :

Type de paiement : paiement récurrent

Signé à : ..... **Signature,**

Le : .....

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT)

Nom du tiers débiteur : .....

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'école de musique de LA GRAND'CROIX. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'école de musique de LA GRAND'CROIX.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.